ANFA
SERVICES ENTREPRISES

CONTRIBUTIONS FORMATION 2017
(masse salariale 2016)

> ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET +

VOS CONTRIBUTIONS : un investissement pour l'avenir de votre profession

Chaque année, vous versez vos contributions pour le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle des salariés.

Grâce à elles, l'ANFA finance la formation des jeunes en alternance et des salariés. Elle soutient les établissements de formation partenaires de la branche et vous conseille sur le développement de la gestion de vos ressources humaines.

TAXE D'APPRENTISSAGE

- **Financer l'équipement et le fonctionnement** des CFA et des lycées professionnels
- **Promouvoir** les métiers de la branche, les diplômes et les filières
- **Analyser et anticiper** l'évolution des métiers

TAXE FISCALE

- **Équiper en matériel** les établissements de formation préparant aux métiers de la branche
- **Financer la formation et le perfectionnement** des formateurs des CFA, des enseignants des lycées professionnels et des maîtres d'apprentissage

PROFESSIONNALISATION

Financer les actions de formation des contrats et périodes de professionnalisation ainsi que la formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage

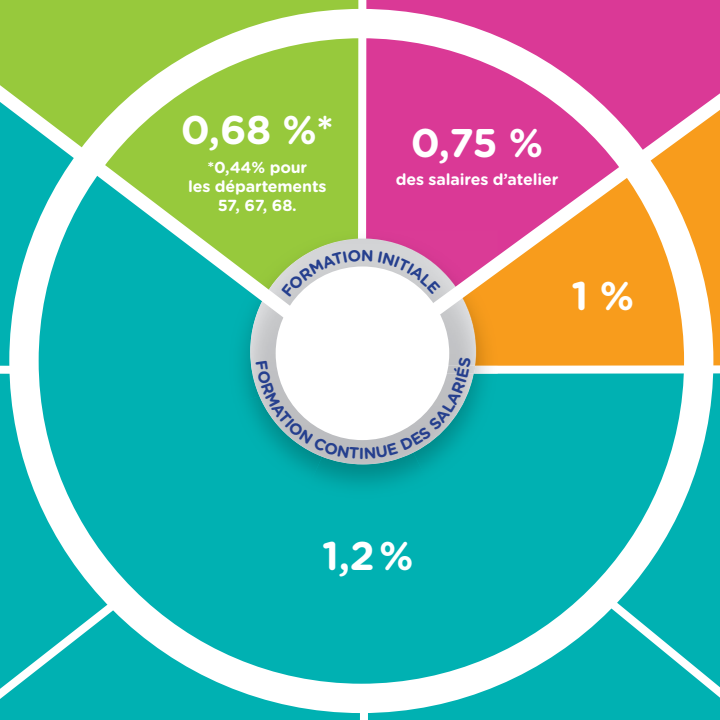

CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION CDD

Financer des actions de formation à l'initiative du salarié (reversé et géré par le FONGECIF régional)

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Financer la formation des salariés pour des certifications éligibles

CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Financer des actions de formation à l'initiative du salarié (reversé et géré par le FONGECIF régional)

FPSPP*

Financer les actions de formation pour la qualification des salariés et des demandeurs d'emploi

* Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels

FORMATION CONTINUE

- **Financer la formation** des salariés
- **Accompagner leur évolution** par le bilan de compétences et la validation des acquis de l'expérience

VOS VERSEMENTS : mode d'emploi

Quoi ?	Quand ?	À qui ?	Sur quelle base ?
• Taxe d'apprentissage • Professionnalisation • Formation continue • Congé individuel de formation et congé individuel de formation CDD • Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels	Avant le 1er mars	ANFA	Calculés sur la masse salariale brute de l'année précédente
• Taxe fiscale	Concomitante à la TVA	TRÉSOR PUBLIC	Calculé sur la masse salariale brute du personnel d'atelier et des services de réparation

LES « + » ANFA

- **100 % PROFESSION :** L'ANFA est votre seul partenaire 100% profession : vos contributions sont investies dans la formation des jeunes et des salariés des métiers de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo
- **SIMPLICITÉ :** Pour déclarer, télécharger vos attestations et payer en ligne l'ensemble de vos contributions en une fois : **connectez-vous sur www.contributions.anfa-auto.fr**
- **CONSEIL :** Les équipes de l'ANFA sont à votre service pour vous accompagner dans la gestion administrative de votre dossier, et dans le financement de vos actions de formation.

L'ANFA, votre interlocuteur emploi-formation

DES SERVICES 100 % PROFESSION

ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ